

DECLARATION DE RESPONSABILITE TECHNIQUE / LA DISTILLERIE

Dans le cadre des résidences à La Distillerie, l'utilisation du matériel technique est sous la responsabilité de la compagnie en résidence et d'un technicien son et lumières, employé par la compagnie.

Si la compagnie n'emploie pas de technicien, l'emploi du matériel est effectué et seulement effectué par un référent technique de La Distillerie ou dans l'accord des deux parties, un tiers professionnel régisseur délégué par l'une ou l'autre des parties.

Je soussigné.....déclare être responsable de
tout le matériel technique employé temporairement pour la création
..... de la compagnieen résidence à
La Distillerie du ... / ... / 2017 au ... / ... / 2017

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que de la liste du matériel en fonction mis à disposition par La Distillerie.

Tout matériel détérioré ou disparu doit être réparé ou remplacé aux frais de la compagnie en résidence.

Fait à Aubagne, le ... / ... / 2017

Signature et cachet de l'association
en résidence

Les Acteurs de la Distillerie